

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 14 avril 2015 complétant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne**

NOR : AFSZ1530289A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1. Au titre du I (3<sup>o</sup>, c) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales :  
M. Jean-François DUBOURG, titulaire, M. Jean-Paul BAQUET, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.
2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :  
Au titre du I (2<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :  
M. Frédéric BOCHARD, titulaire, M. Gérard MORLET, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.  
Mme Mireille CURRIERI, titulaire, M. Pascal CAUMEL, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Christine LECADET, titulaire, en remplacement de M. Patrick MAILLARD.  
Mme Marie-Paule JUVIN, suppléante, en remplacement de Mme Christine LECADET.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 14 avril 2015.

MARISOL TOURAINE